

BP JEPS Spécialité « Éducateur Sportif »

Mention « Activités équestres »

Option « Initiation poney, cheval »



➤ Le métier

La formation prépare au diplôme de moniteur d'initiation poney, cheval (niveau IV). L'objectif est de former, techniquement et pédagogiquement, des moniteurs et de leur transmettre un ensemble de connaissances théoriques et de savoir-faire afin qu'ils puissent exercer de façon autonome.

- **Encadrer les activités** : préparer son action d'animation, d'initiation ou d'enseignement : le moniteur réalise et met en œuvre son action d'animation, d'initiation ou d'enseignement pour tous publics, il veille à la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même ;
- **Accueillir, animer, promouvoir** : il accueille le public, il anime la structure, il assure la promotion des activités ;
- **Soigner, entretenir et assurer la maintenance** : il participe aux soins journaliers et périodiques des équidés, il participe à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations ;
- **Valoriser la cavalerie** : il évalue la cavalerie, il travaille la cavalerie en fonction de l'activité envisagée ;
- **Organiser et gérer la structure** : il participe à l'organisation des activités de la structure, il planifie et il coordonne les activités, l'utilisation des équidés, du matériel et des installations, il participe à la gestion administrative, il participe à la gestion financière.

➤ Où exerce-t-il ?

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations ou d'entreprises relevant du secteur commercial, de structures relevant des pouvoirs publics ou d'établissements spécialisés.

➤ Conditions d'accès à la formation

- Être **âgé(e) d'au moins 18 ans** ;
- Avoir **réussi aux exigences techniques préalables** d'entrée en BPJEPS (test A : Maîtrise en extérieur et en terrain varié et test B : Travail sur le plat + saut d'obstacles + travail à pied) ;
- Avoir l'**Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou Premiers Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)** ;
- Avoir le **niveau galop 7** ;
- Avoir un **certificat médical de non contre-indication à l'enseignement et à la pratique des activités équestres** datant de moins de trois mois à l'entrée en formation ;
- Réussir les **tests de sélection** organisés par notre centre de formation basés sur la motivation et le projet professionnel ;
- Avoir **une structure d'alternance et un financement** de formation.

➤ Epreuves de sélection

Une épreuve écrite, sur un sujet en lien avec l'animation, permettant d'évaluer les connaissances en animation et la capacité à organiser ses idées à l'écrit et à les argumenter (durée : 2 heures).

Un entretien de sélection destiné à repérer la motivation, la cohérence du projet professionnel, l'expérience en animation, le financement prévu et sa situation d'alternance (durée : 30 minutes).

La commission pourra échanger avec le candidat concernant l'essai rendu lors de l'épreuve écrite.

Un test pratique à cheval : dressage, saut..., d'une durée moyenne de 3 heures.

➤ Contenu de la formation

Les contenus de formations sont en lien avec les 4 Unités Capitalisables du BP JEPS, soit **651 heures** réparties comme suit :

- ✘ UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;
- ✘ UC 2 : Mettre en place un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;
- ✘ UC 3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres ;
- ✘ UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en place une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « Initiation poney, cheval ».

➤ Durée de la formation

18 mois.

➤ Coût

Devis établi en fonction des profils, nous consulter.

➤ Certification

La validation des 4 Unités Capitalisables se fait au cours de la formation sous forme de :

- réalisation de dossiers ;
- soutenances ;
- évaluations pédagogiques en animation ;
- évaluations écrites ;
- épreuves techniques à cheval.

Pour les équivalences et dispenses veuillez suivre le lien ci-après :

<https://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes-et-encadrement/le-bpjeps/Reglementation-4-UC/Mentions/BP-activites-equestres>

Pour chaque épreuve, les membres des commissions transmettent des documents d'évaluation au Jury Régional BPJEPS « Activités équestres » afin que celui-ci puisse statuer.

Contact au CPA Lathus

Claudie GIRAULT

Secrétaire du Service Formation

Qualifiante en Animation

05.49.91.87.14

formation@cpa-lathus.asso.fr

Olivier Picard, référent «handicap»

o.picard@cpa-lathus.asso.fr



Formation
soumise
à habilitation
DRAJES

À savoir

Code RNCP : 28573

Siret : 331 320 507 000 14

Code du diplôme : 44633524

N° de déclaration organisme de formation :

54 86 00 202 86

